

S.P.A.D. SELF-DÉFENSE

Droit à l'image MINEUR :

Autorisation à la diffusion photographique visuelle et audiovisuelle

Information :

Pour diffuser des documents comportant des photographies ou des films sur lesquels figurent des personnes ou des biens à caractère privé, il est nécessaire d'obtenir des intéressés - majeurs ou de leurs parents pour les mineurs – un droit de diffusion. Pour un complément d'information sur le droit des personnes, et les droits d'auteur dans le domaine de la communication, vous pouvez consulter le site : www.cnil.fr

Je soussigné

Père – Mère – Tuteur (rayer les mentions inutiles)

N'autorise pas – Autorise (rayer la mention inutile)

L'association S.P.A.D. SELF-DÉFENSE à utiliser l'image photographique ou audiovisuelle de mon(es) enfant(s)
sans limitation de durée, dans le cadre de ses formations, de ses publications et de ses actions de communication.

Fait à _____, le _____

Signature